

Jour de séance 8

le mardi 6 décembre 2011

13 h

Prière.

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition d'élèves de l'école Donat-Robichaud, qui s'opposent au gaz de schiste. (Pétition 40.)

M. Riordon (Nepisiguit) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le financement accordé au Conseil consultatif sur la condition de la femme. (Pétition 41.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 42.)

M. Savoie (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre les travaux de fracturation hydraulique dans la circonscription de Saint John-Fundy. (Pétition 43.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame l'arrêt immédiat des activités liées à la fracturation du schiste, y compris les travaux actuels d'exploration du gaz naturel. (Pétition 44.)

L'hon. M. Fitch dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*.

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M. Fitch de faire une longue déclaration de ministre.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> Blais :

8, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne* ;

par l'hon. P. Robichaud :

9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* ;

par M. Fraser :

10, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

M. Fraser donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Santé, le Cabinet du premier ministre, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité et tout autre ministère ou organisme gouvernemental relativement aux directives données aux réseaux de la santé par le ministère de la Santé ou le Cabinet du premier ministre sur les compressions à appliquer pour satisfaire aux objectifs de réduction budgétaire définis par le gouvernement Alward, y compris toute rétroaction de la part des réseaux de santé.

---

M. Albert donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les renseignements documentés, y compris la correspondance, par moyen électronique ou autre, au sujet de tous permis de transformation des produits de la mer émis par le ministère des Pêches depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

---

M. Doucet donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 15 décembre 2011, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant les appels d'offres lancés et les contrats attribués relativement à des travaux d'entretien, de déneigement ou d'amélioration du chemin de Coal Creek, dans le comté de Queens, depuis le 27 septembre 2010.

---

L'hon. P. Robichaud donne avis que la deuxième lecture du projet de loi 9 sera appelée le mercredi 7 décembre 2011.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 7, 2, 3, 4, 5 et 6 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 1.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Conformément à l'avis de motion 1, l'hon. M. Northrup, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Blaney, propose ce qui suit :

attendu que les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick constituent un bien collectif qu'il faut exploiter de manière responsable dans l'intérêt de notre province ;

attendu que le gaz naturel donne la possibilité d'employer des gens du Nouveau-Brunswick et de produire des recettes pour contribuer à réduire la dette de la province et à financer les programmes sociaux, y compris les services de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation ;

attendu que les parlementaires veulent favoriser le développement d'industries qui offrent à notre population des possibilités valorisantes pour la garder dans la province et qui fournissent des emplois pour rapatrier les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans le secteur pétrolier et gazier de l'Ouest canadien ;

attendu que l'exploration des réserves de gaz naturel a comme bienfait d'accroître les connaissances sur toutes les ressources souterraines de la province ;

attendu que des gouvernements antérieurs ont accordé la permission de procéder à des travaux d'exploration du gaz naturel et d'autres ressources naturelles au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les parlementaires croient que le gouvernement doit veiller à la mise en place d'un solide cadre réglementaire global pour protéger notre eau souterraine et l'environnement ;

attendu que le gouvernement actuel permettra l'extraction à la seule condition qu'elle soit effectuée de manière à protéger la santé de notre population, la qualité de notre eau potable et l'environnement ;

attendu que l'énergie obtenue à partir du gaz naturel est plus écologique que l'énergie obtenue à partir du charbon ou du pétrole et qu'elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que des puits de pétrole et de gaz naturel où sont appliquées diverses technologies d'extraction, y compris la fracturation hydraulique, sont en production depuis 1859 au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie la politique de l'exploration responsable soutenue des réserves de gaz naturel du Nouveau-Brunswick et de l'élaboration en parallèle d'un cadre réglementaire de calibre mondial pour assurer la protection de la population du Nouveau-Brunswick, de notre eau souterraine et de l'environnement.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. McLean assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. D. Landry, appuyé par M. Boudreau, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 1 soit amendée comme suit :

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la substitution, au mot « donne », de « peut donner » ;

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la substitution, au mot « a », de « peut avoir » ;

dans le septième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « permettra l'extraction à la seule condition qu'elle soit », de « doit permettre l'extraction seulement si elle est » ;

dans le neuvième paragraphe du préambule, par l'insertion, après le mot « hydraulique », des mots « à une échelle limitée » ;

par l'insertion d'un 10<sup>e</sup> paragraphe du préambule, ainsi libellé :

« attendu que des membres du public ont exprimé des préoccupations quant à la possibilité que le processus de fracturation hydraulique à plus grande échelle associée à l'exploration du gaz de schiste pose des

risques considérables pour l'environnement si une réglementation, une supervision et une surveillance suffisantes ne sont pas en place ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit le mot « législative », de « exhorte le gouvernement à annoncer un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste et à constituer un comité spécial de l'Assemblée législative chargé d'examiner l'ensemble des textes de loi, des règlements et des plans visant la surveillance et la supervision de l'industrie du gaz de schiste, de tenir des audiences publiques à cet égard et de présenter des recommandations finales à l'Assemblée législative. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 11

M. Boudreau	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Kenny	M. Melanson
M. Haché	M. Collins	M. D. Landry
M. Doucet	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 36

l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Northrup	M <sup>me</sup> Lynch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Olscamp	M. Malloch
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Trevors	M. Parrott
l'hon. Jody Carr	M. MacDonald	M. Macdonald
l'hon. M. Holder	M <sup>me</sup> Shephard	M. Tait
l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M <sup>me</sup> Wilson	M. S. Robichaud
M. Steeves	M. Wetmore	M. Savoie
l'hon. M. Williams	M. McLean	M. Bonenfant
l'hon. M <sup>me</sup> Blais	M. Killen	M. Stewart
l'hon. M. Leonard	M. Soucy	M. C. Landry
l'hon. M <sup>me</sup> Coulombe	M. Lifford	M. Jack Carr
l'hon. M <sup>me</sup> Stultz	M. Riordon	M. Davis

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 1, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 38

l'hon. M. Fitch	l'hon. M <sup>me</sup> Stultz	M <sup>me</sup> Lynch
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Northrup	M. Malloch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Olscamp	M. Parrott
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Trevors	M. Macdonald
l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. MacDonald	M. Tait
l'hon. Jody Carr	M <sup>me</sup> Shephard	M. S. Robichaud
l'hon. M. Holder	M <sup>me</sup> Wilson	M. Savoie
l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Wetmore	M. Bonenfant
M. Steeves	M. McLean	M. Stewart
l'hon. M. Williams	M. Killen	M. C. Landry
l'hon. M <sup>me</sup> Blais	M. Soucy	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M. Lifford	M. Davis
l'hon. M <sup>me</sup> Coulombe	M. Riordon	

## CONTRE : 11

M. Boudreau	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Kenny	M. Melanson
M. Haché	M. Collins	M. D. Landry
M. Doucet	M. Bernard LeBlanc	

---

La séance est levée à 18 h.